



Collège Charles Péguy

69 avenue Simon Bolivar
75019 Paris

La Direction

Aux parents d'élèves

Paris, le 02 février 2026

Objet : mise en place du dispositif « Portables en pause »

Madame, Monsieur,

Comme dans l'ensemble des collèges, l'usage du téléphone et des objets connectés est strictement interdit au collège Charles Péguy. Cette règle vise à protéger nos élèves, à favoriser leur concentration, leurs relations sociales réelles, et à créer un climat scolaire serein. Malgré cette interdiction, nous constatons chaque année que des élèves utilisent leurs téléphones dans la journée, ce qui crée des tensions inutiles dans les classes et mène parfois à des sanctions.

Face à cette situation, nous avons fait le choix, en concertation avec les représentants élus au Conseil d'Administration du collège (personnels, élèves et parents) de mettre en place le dispositif «Portables en pause» **à compter du lundi 9 mars 2026**. Des pochettes anti-ondes seront fournies gratuitement aux élèves venant au collège avec un téléphone portable ou un objet connecté. En cas de perte ou de dégradation le remplacement de la pochette sera facturé 20€. Tout élève qui contournera volontairement cette règle sera sanctionné.

Vous trouverez joint à ce courrier la modification du Règlement intérieur votée lors du Conseil d'Administration du 13 novembre 2025. Celui-ci sera distribué dans les carnets de correspondance cette semaine et devra être signé par vos soins. Afin que nous puissions organiser au mieux ce dispositif, nous vous remercions de répondre à ce courrier en remplissant le coupon-réponse ci-dessous qui devra être remis au professeur principal de votre enfant au plus tard **le 12 février pour les 3èmes, et le 17 février pour les 6èmes, 5èmes et 4èmes**.

Pour information, **samedi 14 février 2026 à 10h**, l'association « Lève les yeux » en lien avec le centre social Belleville, animera au collège Charles Péguy, **un débat** en direction des parents et des enfants sur le thème de « **la reconquête de l'attention de nos enfants à l'ère des écrans** ». Nous vous y invitons nombreuses et nombreux.

Sachant pouvoir compter sur vous pour la réussite de la mise en place de ce dispositif.

Bien cordialement,

La direction.

Je soussigné Mme, M.

Responsable légal de l'élève de la classe de déclare que :

- mon enfant ne viendra pas au collège avec un téléphone ou un objet connecté
- mon enfant vient au collège avec un téléphone ou un objet connecté

Paris, le 2026

Signature (Obligatoire)